



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Après avoir reculé pendant plusieurs années, la faim dans le monde gagne de nouveau du terrain. Il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire, redynamiser le secteur agricole, promouvoir le développement rural et donner davantage de moyens aux groupes traditionnellement exclus, en particulier les petits exploitants agricoles et les petits producteurs des systèmes alimentaires locaux. La question de la nutrition doit également être au cœur de ces mesures. On trouvera dans le présent rapport une explication des liens existant entre les objectifs de développement durable et de la manière dont ils peuvent être utilisés pour surmonter les principaux obstacles et accélérer les progrès, ainsi qu'une présentation des principaux moyens d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/238](#) sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la résolution, et demandé aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié.

2. Les informations et données actualisées fournies dans le présent rapport sur les efforts déployés dans le monde en vue d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau international en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#)), sont tirées des contributions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Comité permanent de la nutrition et du mouvement Renforcer la nutrition, ainsi que de contributions au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres sources, y compris le secrétariat du Département des affaires économiques et sociales.

II. Aperçu

3. Après avoir longtemps reculé, la faim dans le monde gagne de nouveau du terrain. Dans le rapport de 2017 publié conjointement par la FAO, le FIDA, le PAM, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, on estime que la prévalence de la sous-alimentation (qui correspond à l'indicateur 2.1.1 des objectifs de développement durable) est passé de 10,6 % en 2015 à 11 % en 2016. Autrement dit, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a augmenté entre 2015 et 2016, passant de 777 millions à 815 millions, un chiffre qui reste toutefois inférieur aux 900 millions de l'an 2000. On constate que l'insécurité alimentaire grave touche de façon disproportionnée les zones rurales, où les populations sont de surcroît frappées par une forte pauvreté, et que les femmes rurales, en particulier, sont les personnes les plus touchées par ces deux fléaux, toutes régions confondues. Leurs moyens de subsistance reposent en grande partie sur l'agriculture, les familles de petits exploitants agricoles fournissant l'essentiel de la nourriture consommée par les communautés rurales locales et les pauvres des villes.

4. Les catastrophes naturelles et les effets des changements climatiques peuvent également durement toucher les populations vulnérables. Il est primordial de renforcer la résilience des communautés locales et de favoriser la préservation et la restauration des ressources et des écosystèmes pour assurer le bien-être des groupes vulnérables de la population, en particulier dans les zones rurales et dans les pays en proie à un conflit ou connaissant une situation d'urgence. D'après le rapport de 2017 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, on estime que 689 millions de personnes (soit 9,3 % de la population mondiale) ont souffert d'insécurité alimentaire grave, telle que définie par l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, l'outil utilisé pour établir l'indicateur 2.1.2 des objectifs de développement durable. C'est en Afrique qu'on trouve les niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire grave. Ils y sont presque quatre fois plus élevés que dans

n'importe quelle autre région, et plus d'un quart de la population du continent est concernée.

5. Dans le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2018*¹, il a été estimé que le nombre de personnes en situation de crise d'insécurité alimentaire était passé en 2017 de 108 millions dans 48 pays à 124 millions dans 51 pays. Les populations vulnérables de quatre pays étaient exposées à un risque de famine, dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Rien que dans ces pays, environ 30 millions de personnes ont souffert de famine extrême, causée en grande partie par des conflits et aggravée par des phénomènes climatiques. La communauté humanitaire mondiale a levé environ 2 milliards de dollars pour endiguer la famine au Soudan du Sud et l'éviter dans les trois autres pays. Dans les quatre pays, près de 15 millions de personnes ont été secourues grâce à une aide pécuniaire et alimentaire. Sachant qu'environ 80 % de la population dépend de l'agriculture, il était essentiel de préserver les moyens de subsistance, d'accroître la production alimentaire locale et de maintenir et d'améliorer la nutrition pour sauver des vies. Malgré l'ampleur de l'intervention humanitaire, le nombre de personnes exposées à une crise d'insécurité alimentaire dans ces pays a augmenté de cinq millions au cours de l'année, preuve que si l'assistance humanitaire est cruciale pour éviter la famine et sauver des vies, elle ne permet pas à elle seule de s'attaquer aux causes profondes de la faim et de l'inanition.

6. On ne sait pas encore si les récentes prévisions à la hausse concernant la faim annoncent une nouvelle tendance ou s'il ne s'agit que d'une anomalie aiguë et temporaire. En revanche, il est certain que le ralentissement de l'économie, les inégalités entre les sexes, les conflits armés, la sécheresse et d'autres catastrophes météorologiques liées aux changements climatiques sont les principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès de longue date dans la lutte contre la faim, et font s'éloigner la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030.

7. La malnutrition peut prendre diverses formes, la malnutrition infantile ayant pour sa part des répercussions à long terme particulièrement graves sur la population mondiale. Bien qu'en baisse dans presque toutes les régions, les retards de croissance frappent encore un enfant de moins de cinq ans sur cinq. Les trois-quarts des enfants touchés vivent en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. L'émaciation n'a pas connu de diminution marquée, tandis que l'obésité progresse, souvent en concomitance avec la sous-alimentation et d'autres formes de malnutrition. Actuellement, 1,3 milliard de personnes sont en surpoids et 600 millions sont obèses, des chiffres qui devraient doubler d'ici à 2030. Le surpoids et l'obésité sont liés à des maladies non transmissibles dues à l'alimentation, telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et plusieurs types de cancers.

8. La surcharge pondérale et l'obésité sont essentiellement dues à une mauvaise alimentation, souvent conditionnée par les systèmes et les environnements alimentaires, c'est-à-dire le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel évolue le consommateur, qui peut limiter son pouvoir d'achat ou la variété des aliments dont il dispose et, partant, influencer ses choix alimentaires. L'accélération de l'urbanisation, l'allongement des chaînes de valorisation alimentaires, l'évolution des modes de vie et l'augmentation des revenus sont autant de facteurs qui, ensemble, contribuent à une transition vers un régime alimentaire reposant davantage sur des aliments transformés riches en graisses, en sucres et en sel et sur des aliments riches en nutriments, en particulier les produits laitiers et les protéines animales, dont les apports journaliers dépassent largement les recommandations.

¹ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire (2018).

9. La sécurité alimentaire et les répercussions des pratiques non durables des systèmes alimentaires sur la santé animale et humaine sont également sources de vives préoccupations. Chaque année dans le monde, une personne sur dix tombe malade et 420 000 personnes meurent à cause de denrées contaminées, les enfants de moins de cinq ans représentant plus d'un tiers des victimes². Le fardeau est particulièrement lourd dans les régions qui sont aussi touchées par l'extrême pauvreté et la faim. Les risques que présentent les systèmes alimentaires pour la santé animale et humaine sont exacerbés par de nombreux facteurs : l'utilisation excessive ou abusive de pesticides et d'autres produits chimiques dans l'agriculture et la production d'aliments pour animaux, l'emploi inapproprié de médicaments vétérinaires, tels que les antibiotiques, dans la production animale, y compris l'élevage et l'aquaculture, la concentration massive des opérations agricoles et le développement du commerce d'aliments et d'aliments pour animaux à base de plantes et d'animaux, qui rallongent les chaînes de production de ces aliments. Ces risques comprennent l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, et la propagation rapide, à l'échelle mondiale, d'épidémies d'origine alimentaire. On trouve aussi parmi les autres risques pressants l'augmentation ou la persistance des problèmes liés aux mycotoxines, aux biotoxines marines et aux zoonoses. De bien des façons, les changements climatiques ont eux aussi des répercussions sur la sécurité alimentaire.

10. L'appauvrissement de la diversité biologique a également de lourdes conséquences pour la sécurité alimentaire. Or, la biodiversité peut jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, contribuer à la viabilité des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu'à la résilience des écosystèmes et des communautés, et favoriser d'autres aspects du développement durable.

11. La conservation de la diversité génétique de la flore permet d'adapter les cultures à l'évolution des conditions du milieu ou de la demande de produits et de services. À la fin de 2017, les stocks mondiaux de semences et d'autres matériaux phytogénétiques, conservés dans 90 pays et 16 centres régionaux et internationaux, comptaient au total 4,89 millions d'échantillons, soit 1 % de plus que l'année précédente. On a constaté une augmentation du germoplasme conservé à moyen ou long terme dans 31 pays. Dans l'ensemble, toutefois, la diversification des cultures n'a connu que de modestes progrès. Le nombre de pays présentant des rapports au titre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a augmenté de 9,7 %, preuve qu'on comprend mieux à quel point il importe de conserver et de contrôler des stocks ex situ.

12. La diversité génétique des espèces de bétail est tout aussi importante en ce qu'elle leur permet de survivre dans différents environnements. Elle contribue ainsi à réduire les risques pour la santé humaine et animale et à fournir un large éventail de produits et de services (alimentation, fibres, fumier, etc.). En outre, elle permet d'adapter les populations de bétail à l'évolution des conditions du milieu ou de la demande de produits et de services. Cependant, on ne connaît pas le statut de conservation de 67 % des espèces locales dans le monde (c'est-à-dire les espèces qui ne sont présentes que dans un seul pays), ce qui veut dire qu'on ne dispose d'aucune donnée de base concernant leur population. Pour ce qui est de celles dont on connaît le statut, 26 % sont menacées et 7 % seulement ne le sont pas.

13. Les familles de petits exploitants continuent d'être touchées de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire, leur accès à la terre et à d'autres ressources productives étant limité. On dénombre 570 millions d'exploitations agricoles familiales dans le monde, qui, pour la plupart, ont une superficie inférieure à deux hectares. Elles produisent plus de 70 % des denrées alimentaires mondiales et

² OMS, *Estimations de la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire*, Genève, 2015.

près de la totalité des denrées consommées par les communautés rurales et les pauvres des villes, mais n'exploitent qu'environ 30 % des terres agricoles disponibles, souvent moins fertiles, tandis que les exploitations agricoles de plus de 50 hectares utilisent deux tiers des terres arables³. L'extrême pauvreté continue également de toucher majoritairement les zones rurales et constitue l'un des principaux facteurs de la faim ; plus de trois quarts des personnes extrêmement pauvres vivent en zone rurale, la plupart d'entre elles tirant leurs moyens de subsistance, au moins partiellement, de l'agriculture à petite échelle. Faute d'investissements et de cadres politiques adéquats, les petits exploitants agricoles demeurent vulnérables aux chocs, y compris aux effets des phénomènes météorologiques, des changements climatiques et des conflits, et la résilience des systèmes alimentaires locaux et des moyens de subsistance des petits propriétaires reste faible.

III. Accélérer les progrès, combler les écarts et surmonter les difficultés grâce aux liens existant entre les objectifs de développement durable

14. L'élimination de la pauvreté et de la faim sous toutes leurs formes est l'une des priorités des objectifs de développement durable. Aujourd'hui, quelque 767 millions de personnes vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté⁴. Environ 80 % d'entre elles habitent en zone rurale et dépendent de l'agriculture (cultures, pêche, élevage et ressources forestières) pour assurer leur subsistance, mais, bien souvent, les niveaux de productivité et les revenus sont trop faibles pour réduire la pauvreté ou la faim. Pour éliminer la pauvreté, il faut augmenter les revenus des populations rurales et accroître durablement la productivité afin de transformer les moyens de subsistance ruraux. Le développement inclusif et durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires peut et doit jouer un rôle déterminant à cette fin.

15. Il est essentiel de connaître les incidences que les cibles de l'objectif de développement durable n° 2 et les autres dimensions de la durabilité peuvent avoir sur la sécurité alimentaire. L'exploitation concurrente des ressources, y compris des terres et de l'eau, implique qu'il est difficile de trouver un équilibre entre la nécessité d'augmenter la production pour répondre à une demande croissante de denrées d'une part, et la nécessité de gérer et d'exploiter durablement les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes d'autre part, et qu'il est difficile de faire en sorte que les denrées alimentaires soient à la fois abordables et de qualité. Ce sont là de nouvelles difficultés qui entravent l'application des politiques, programmes et plans relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable dans le contexte des objectifs de développement durable.

16. En outre, la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 est étroitement liée à d'autres dimensions du développement durable, en particulier la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles et des écosystèmes. Dans le Programme 2030, il a été pris acte de la nécessité de s'attaquer de façon globale aux questions de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé, de l'agriculture, de l'eau, des énergies, des changements climatiques et de la gestion et de l'exploitation durables des écosystèmes terrestres et marins grâce à une réflexion systémique et à des démarches intégrées. La mise en place de systèmes alimentaires

³ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2014 : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*, 2014 ; Samberg *et al.*, « Subnational distribution of average farm size and smallholder contributions to global food production », *Environmental Research Letters*, vol. 11, n° 12, novembre 2016. Consultable à l'adresse suivante : <http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/11/12/124010/meta>.

⁴ Banque mondiale, « Taking on Inequality », *Poverty and Shared Prosperity*, Washington, 2016.

résilients et durables, le développement territorial intégré et le renforcement des liens entre zones rurales et urbaines revêtent une importance cruciale pour la réalisation du Programme 2030.

17. À mesure que la population urbaine augmente, la demande en denrées alimentaires et en ressources naturelles se concentre de plus en plus dans les villes. Les zones rurales et périurbaines auront un grand rôle à jouer pour répondre à cette demande croissante, grâce à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche durables. L'importance des liens entre les zones rurales et urbaines et le rôle de l'alimentation et de l'agriculture ont été mis en exergue dans le Nouveau Programme pour les villes, dans lequel les objectifs de développement durable n° 2 et n° 11 sont rapprochés et sont mis en rapport avec d'autres. L'expansion rapide et désordonnée des villes entraîne des problèmes, tels que le creusement des inégalités sociales, et les personnes pauvres et souffrant de la faim seront en conséquence plus nombreuses, en chiffres absolus, en ville qu'à la campagne. Les inégalités touchent en particulier les petits acteurs de l'agriculture et des systèmes alimentaires, ce qui est en partie dû au fait que nombre de ces activités se déroulent en zone rurale, où les inégalités par rapport à la ville persistent et où aucun lien concret avec les zones urbaines n'existe.

18. Bien souvent dans les zones rurales, les tendances qui se dégagent en matière de droits fonciers, et spécifiquement le fait que les droits des petits exploitants, en particulier des femmes, ne soient ni reconnus ni protégés, expliquent pourquoi certaines personnes sont plus exposées à la faim que d'autres. C'est le cas des femmes et des autochtones, en particulier, dont les droits fonciers, bien souvent, ne sont ni respectés, ni inscrits dans les normes, la coutume ou le droit. Cette question, qui est au cœur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2, concerne aussi les objectifs relatifs à l'égalité des sexes, à la croissance économique inclusive, à la réduction des inégalités, à la vie terrestre, aux écosystèmes et aux partenariats. Il faut donc renforcer en priorité les droits fonciers des petits exploitants, en particulier pour soutenir les systèmes alimentaires locaux, préserver la diversité alimentaire et agrobiologique et conserver les avantages nutritionnels inhérents aux régimes alimentaires traditionnels.

19. Les productrices sont souvent les premières victimes du non-respect de leurs droits, en particulier pour ce qui concerne les terres, les autres ressources et services de production, le travail décent et la participation aux processus politiques à tous les niveaux. Il s'agit là d'une occasion manquée car, comme le démontrent les faits, lorsque toutes les conditions sont réunies, ces acteurs sont des agents de changement essentiels qui peuvent promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et favoriser une croissance économique inclusive et génératrice d'emplois.

20. Les démarches fondées sur l'agroécologie peuvent contribuer à la préservation de la diversité biologique et à la gestion durable de l'eau, et aider à réduire la dépendance aux produits agrochimiques, un aspect essentiel si l'on entend transformer les systèmes alimentaires tout en préservant l'environnement et en protégeant la santé humaine et la nutrition. Plus d'une trentaine de pays ont déjà élaboré des politiques publiques favorables à l'agroécologie, qui promeuvent des démarches transsectorielles à l'échelle nationale. Ces politiques contribuent à généraliser l'adoption de pratiques agroécologiques. Souvent, elles prévoient des dispositifs de coopération interministérielle à l'appui d'une démarche intégrée et des structures de gouvernance novatrices propres à favoriser la participation des exploitations familiales et d'autres acteurs du système alimentaire aux délibérations politiques et aux démarches territoriales, au service de solutions intégrées adaptées à chaque contexte. En optimisant les synergies biologiques qui intègrent les cultures, les arbres, le bétail, les pêches et l'aquaculture, les agriculteurs qui pratiquent l'agroécologie renforcent les fonctions écologiques et ainsi, en gérant les services

écosystémiques qui sont fréquemment exploités dans le cadre de la conservation à l'échelle du paysage, exploitent les ressources de façon plus efficace et contribuent à leur résilience.

21. Les catastrophes naturelles ont des répercussions sur tous les aspects de la sécurité alimentaire : accès économique et physique aux denrées alimentaires, disponibilité et stabilité des approvisionnements et nutrition. Les pertes dues aux catastrophes sont plus lourdes pour les ménages et les communautés pauvres et ont des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, et sur d'autres domaines intervenant dans la qualité de vie. Les changements climatiques amplifient les menaces qui pèsent déjà sur la sécurité alimentaire et la nutrition et risquent d'aggraver la faim. Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplieront et s'intensifieront, les terres et les ressources en eau deviendront plus rares et moins accessibles, et il sera plus dur encore d'accroître la productivité agricole. Cela pourrait accélérer l'urbanisation et exacerber les conflits portant sur des ressources raréfiées, ce qui entraînerait sans doute de nouvelles crises humanitaires et de nouvelles vagues de migrations et de déplacements.

22. Les changements climatiques frapperont de façon disproportionnée les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et leurs moyens de subsistance et, en fin de compte, mettront en péril des centaines de millions de personnes. D'ici à 2050, la faim et la malnutrition infantile pourraient augmenter de 20 % du fait des changements climatiques. Au même titre qu'il importe d'accroître la production alimentaire, il importe de protéger la vie et les moyens de subsistance des populations et de faire en sorte que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables aient bien accès à une alimentation adéquate et à la nutrition. Les pays doivent s'efforcer de gérer les risques plutôt que les catastrophes, afin d'aider les populations et les communautés à renforcer leur résilience. Même si les interventions humanitaires en cas de crise permettent de sauver des vies et de préserver les moyens de subsistance, les vulnérabilités profondes, telles que l'exposition élevée au risque de catastrophe et l'inégalité des sexes, persistent souvent. Pour y remédier, il faut que les gouvernements nationaux et les communautés locales entreprennent, main dans la main, une action pluripartenaire globale sur plusieurs années.

23. Les ressources halieutiques sont extrêmement sensibles à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et à la surpêche. Cette dernière peut non seulement entraîner une baisse de la production alimentaire, mais elle peut aussi provoquer le dysfonctionnement des écosystèmes, réduire la biodiversité et nuire au développement économique et social durable. Afin de parvenir au développement durable des pêches, les stocks halieutiques doivent être maintenus à un niveau biologiquement durable, c'est-à-dire à un seuil d'abondance permettant un rendement constant maximum, voire au-dessus. D'après une analyse de la FAO, la proportion des stocks halieutiques mondiaux restant à des niveaux durables sur le plan biologique est passée de 90 % en 1974 à 68,6 % en 2013. Une stratégie sérieuse et une gestion stricte des ressources sont donc nécessaires pour reconstituer les stocks surexploités.

24. Le stress hydrique touche des pays sur tous les continents. Il nuit non seulement à la durabilité des ressources naturelles, mais il pèse aussi sur le développement social et économique, avec des répercussions disproportionnées sur les plus défavorisés. L'Asie occidentale et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est, sont les régions soumises à un stress hydrique de plus de 60 %, soit un niveau grave qu'elles subissent au moins à plusieurs reprises au cours de l'année. La plupart des autres régions n'atteignent pas ce seuil, toutefois, et la majorité se trouve bien en dessous des 25 % de stress hydrique initial.

25. La diversité biologique dans l'agriculture, c'est-à-dire la diversité des plantes, des animaux et des autres organismes, sauvages ou non, utilisés aux fins de

l'alimentation, joue un rôle primordial dans la lutte contre la malnutrition mondiale et est essentielle à toute alimentation saine, nutritive et durable. Les régimes alimentaires riches en nutriments en dépendent. Elle contribue à l'équilibre, au fonctionnement et au service écosystémiques dans leur ensemble et est indispensable pour renforcer la résilience des systèmes de production agricole et les aider à s'adapter aux changements climatiques. La diversité biologique dans l'agriculture est créée, gérée et entretenue par les populations autochtones, les pasteurs, les habitants des forêts, les pêcheurs et les petits exploitants, qui produisent l'essentiel des denrées alimentaires de la planète.

26. Dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les États Membres ont dit savoir que la réalisation des objectifs liés à la biodiversité dépendait des activités menées dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, le tourisme, l'urbanisation, l'industrie manufacturière et l'industrie de transformation, la santé, les infrastructures, les mines et le développement énergétique, et qu'elle ne peut se faire sans une prise en compte systématique de la question de la biodiversité dans tous ces secteurs et son incorporation dans les plans nationaux et les stratégies locales.

27. Il faudrait accorder la priorité à la dégradation des terres à l'échelle mondiale, d'autant plus que les évaluations menées partout dans le monde montrent que la situation s'aggrave dans plusieurs régions. De 1998 à 2013, la productivité d'environ un cinquième des terres émergées du globe et couvertes de végétation a présenté une tendance persistante à la baisse. Dans certains cas, la dégradation des terres, vu son stade avancé, a provoqué un phénomène de désertification dans les zones arides, notamment les prairies et les pâturages. Les services écosystémiques sur lesquels reposent la production alimentaire sont considérablement sollicités : 33 % des sols sont modérément à hautement dégradés, tandis que les écosystèmes dulçaquicoles subissent les effets négatifs de l'extraction des ressources en eau aux fins des activités agricoles et autres, ainsi que de la pollution⁵. On estime qu'environ deux milliards d'hectares, soit 17 % de l'ensemble des terres biologiquement productives, pourraient être restaurés. Parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (cible 15.5 des objectifs de développement durable) pourrait accélérer la concrétisation des objectifs de développement durable et contribuer à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

28. Les répercussions de la dégradation des terres sur la sécurité alimentaire touchent principalement les pauvres des zones rurales et les exposent davantage aux changements climatiques, ces effets étant susceptibles de durer sur plusieurs générations. La faim peut contribuer à la violence en exacerbant les tensions et le mécontentement. Dans sa récente résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité s'est dit conscient de la nécessité de mettre fin au cercle vicieux du conflit armé et de l'insécurité alimentaire, tout en réaffirmant qu'il avait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cet égard, qu'il était résolu à s'attaquer à la question de l'insécurité alimentaire, y compris de la famine, engendrée par les conflits armés.

⁵ PNUE, « A Report of the Working Group on Food Systems of the International Resources Panel », Food Systems and Natural Resources, 2016.

IV. Travailler ensemble : engagements mondiaux, actions régionales

29. Les délibérations des organes mondiaux et régionaux s'alignent progressivement sur le Programme 2030, ce qui favorise la cohérence des décisions politiques et le respect des priorités arrêtées aux niveaux mondial et régional, qui sont axées sur les cibles des objectifs de développement durable et assorties d'indicateurs de résultats, eux aussi convenus au niveau mondial. En outre, des initiatives sectorielles et intersectorielles mondiales et régionales contribuent à mobiliser des ressources, à favoriser le consensus entre les parties prenantes, à réduire la nécessité des compromis et à soutenir les efforts faits au niveau national en faveur du développement durable.

30. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un modèle unique et novateur de partenariat multipartite favorisant la cohérence politique et institutionnelle. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition présente des rapports indépendants fondés sur des faits au Comité, afin de l'éclairer et d'appuyer les travaux de convergence des politiques. Dans ses publications et ses rapports⁶, il recense les questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition⁷. Ensemble, ces rapports dressent un tableau global de la sécurité alimentaire et de la nutrition et montrent l'importance qu'elles revêtent aux fins du développement durable, et couvrent une série complexe de questions, controverses et incertitudes en la matière. Ils proposent un ensemble commun de définitions, d'outils, de méthodes, de voies et de recommandations qui vise à structurer les débats politiques. Ils démontrent sous plusieurs angles l'importance cruciale, pour tous, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, une tâche transversale difficile à accomplir, mais nécessaire pour réaliser non seulement l'objectif de développement durable n° 2, mais aussi le Programme 2030 dans son intégralité. En annexe, on trouvera des résumés et des recommandations des 13 rapports, qui donnent divers éclairages sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

31. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, adopté par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2015, donne des orientations aux gouvernements et à d'autres parties prenantes sur la manière d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées tout en s'attaquant aux causes profondes de ces dernières. Afin de rendre aux populations des moyens de subsistance et de renforcer leur résilience, le Cadre d'action incite les gouvernements et les autres parties à mettre au point des politiques et à prendre des mesures visant à renforcer les systèmes alimentaires locaux durables. Il les encourage à favoriser l'accès à des ressources productives et à des marchés qui soient rémunérateurs et avantageux pour les petits exploitants, et à faire en sorte que toutes les personnes, sans exclusive, disposent d'un accès durable à des services de base tels que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Il les appelle également à faire en sorte que les droits soient respectés et que les populations touchées ou à risque continuent d'avoir accès à leurs ressources naturelles et de les exploiter.

32. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale promeuvent la gouvernance responsable de toutes les formes de régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts : publics, privés,

⁶ Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Disponibles en ligne à l'adresse www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/reports/fr/.

⁷ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Groupe d'experts de haut niveau, *Questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, 2^e éd., 2018. Consultable à l'adresse suivante : www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/critical-and-emerging-issues/fr/.

communautaires, autochtones, coutumiers et informels. Elles visent à appuyer les efforts faits pour éliminer la faim et la pauvreté, mais aussi à contribuer à assurer des moyens de subsistance durables, la stabilité sociale, la sécurité du logement, le développement rural, la protection de l'environnement et le développement social et économique durable. Les directives sont conçues pour aider toutes les populations dans tous les pays, en particulier les populations vulnérables et marginalisées. Elles forment un cadre que les États peuvent utiliser pour mettre au point leurs propres stratégies, politiques, législation, programmes et activités, et elles permettent aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et aux citoyens de juger si les actions proposées et les actions des autres constituent une pratique acceptable.

33. L'initiative Renforcer la nutrition, une instance multisectorielle et multipartite visant à coordonner l'action en matière de nutrition, compte désormais 60 pays membres où l'on constate, pour certains, que la malnutrition commence à baisser. En 2016 et 2017, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Myanmar et le Nigéria ont indiqué que le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance avait fortement chuté⁸. Environ 50 pays membres de l'initiative ont mis en place un forum multipartite actif à l'échelle nationale. Dans 35 pays, soit neuf de plus qu'en 2015-2016, ces forums œuvrent aussi à l'échelon sous-national en apportant un appui aux actions et aux mesures de mise en œuvre locales, dans divers domaines, tels que l'autonomisation des femmes, l'agriculture, l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous (WASH), la santé, la protection sociale et le développement national. Au total, 16 pays membres ont inscrit le surpoids et l'obésité dans leurs politiques et stratégies nationales, tenant compte des difficultés de plus en plus nombreuses que l'obésité fait naître dans les pays en développement.

34. Le 1^{er} avril 2016, l'Assemblée générale a proclamé la période 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, comme suite à une recommandation formulée dans la Déclaration de Rome sur la nutrition, adoptée à l'issue de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue en novembre 2014. Dans son rapport sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie (A/72/829), le Secrétaire général indique que le programme de travail de la Décennie a été établi par la FAO et l'OMS dans un cadre ouvert et collaboratif, conformément aux orientations données par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/259, et porte sur six domaines d'action transversaux liés entre eux qui découlent des recommandations du Cadre d'action, adopté lui aussi à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Il y présente également les engagements déjà pris par les gouvernements et d'autres parties prenantes dans le cadre de la Décennie. Dans sa résolution 72/306, l'Assemblée générale a déclaré avoir conscience des engagements pris par les gouvernements et savoir gré à toutes les parties prenantes concernées de leurs contributions aux activités relevant de la Décennie, et a encouragé les gouvernements et les parties prenantes à s'engager avec ambition à redoubler d'efforts et à intensifier leurs activités dans le cadre du programme de travail de la Décennie.

35. Compte tenu des avancées enregistrées au cours de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session, a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale dans sa résolution 72/239, afin d'offrir aux pays un cadre dans lequel ils puissent élaborer des politiques publiques favorables à l'agriculture familiale et mobiliser des investissements en la matière, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. La FAO et le FIDA s'emploient à élaborer un plan d'action

⁸ Les progrès rapportés par les pays membres de l'initiative Renforcer la nutrition ont été validés par les chiffres conjoints de la malnutrition de l'UNICEF, de l'OMS et du Groupe de la Banque mondiale.

pour la Décennie dans le cadre d'un processus ouvert à tous, continu et collaboratif, en s'inspirant des initiatives indépendantes prises par les gouvernements et leurs nombreux partenaires, et en les regroupant. Les synergies potentielles avec la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et avec d'autres processus et instruments internationaux pertinents sont étudiées.

36. La FAO a lancé le Cadre mondial d'action pour faire face à la pénurie d'eau dans l'agriculture lors de la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en novembre 2016 à Marrakech, qui préconise une action concertée visant à surmonter les défis que posent les changements climatiques, la vulnérabilité des ressources en eau, dont l'agriculture est la plus grande consommatrice, et l'accroissement de la population mondiale à nourrir. Le Cadre mondial encourage les partenaires à collaborer en faveur de l'élaboration et de l'application de politiques, stratégies et programmes visant à renforcer la capacité au champ et à aider l'agriculture à s'adapter à la pénurie d'eau, en suivant des démarches propres à chaque contexte, qui tiennent compte des besoins et des circonstances spécifiques, dans l'optique d'appuyer des projets transformateurs.

37. Sans sols sains qui soient pleinement capables de fournir des services écosystémiques, les objectifs de développement durable ne seront pas atteints. Le Partenariat mondial sur les sols a été créé pour que toutes les parties prenantes, des travailleurs de la terre aux décideurs, tissent des liens forts et collaborent davantage afin de renforcer la synergie des efforts entrepris en faveur des sols. Le Partenariat a créé neuf partenariats régionaux et sous-régionaux sur les sols, et contribué à de fructueuses campagnes de sensibilisation internationale, telles que la Journée mondiale des sols et l'Année internationale des sols. Plusieurs réseaux mondiaux et internationaux ont été créés, tels que le Système mondial d'information sur les sols, le Réseau international des institutions d'information sur les sols, le Réseau international des sols noirs, et le Global Soil Laboratory Network. En outre, des colloques sur les principales menaces pour les sols sont organisés chaque année en vue de recueillir les meilleures informations possibles et de trouver des solutions afin de limiter les répercussions de ces menaces sur les sols et restaurer les sols dégradés.

38. Depuis 2017, des progrès ont été accomplis dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour ce qui est de l'agriculture climatiquement rationnelle, et des évaluations ont été menées pour définir le meilleur moyen d'atténuer les effets des changements climatiques. Des progrès ont également été enregistrés concernant les outils et les indications énoncés dans le programme figurant dans le document intitulé « Sustaining the CAADP Momentum to Spur Agriculture Transformation »⁹ (Soutenir la dynamique du PDDAA pour favoriser la transformation agricole), qui donne des orientations en vue de définir les mesures économiques les plus à même de favoriser l'application de la Stratégie de mise en œuvre et la feuille de route pour la réalisation de la vision 2025 du Programme. Sur cette base, le Programme a lancé la quatorzième plateforme de partenariat le 25 avril 2018¹⁰, qui a permis de rassembler des acteurs africains de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et a également cherché à consolider les outils et les démarches de mise en œuvre qui permettront de tirer pleinement parti de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de

⁹ Midrand (Afrique du Sud), Commission de l'Union africaine, Agence du NEPAD et Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, septembre 2016.

¹⁰ Commission de l'Union africaine, quatorzième plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, tenue du 25 au 27 avril 2018. Consultable à l'adresse suivante : <https://au.int/en/newsevents/20180425/14th-comprehensive-africa-agriculture-development-programme-partnership-platform>.

vie de l'Union africaine, en particulier les mécanismes et les plateformes de responsabilité mutuelle.

39. En janvier 2018, à l'occasion du Sommet de l'Union africaine, le premier processus d'évaluation de la transformation agricole en Afrique a été lancé. Il s'agit d'un mécanisme d'examen biennal visant à promouvoir la responsabilité mutuelle des États membres et d'autres acteurs importants s'agissant de la réalisation des cibles et objectifs stratégiques, y compris l'élimination de la faim et de la malnutrition, la réduction de la pauvreté par le biais du développement inclusif, la promotion du commerce et le renforcement de la résilience. Cette démarche consiste dans une grande mesure à aider les États membres, d'une part, à actualiser leur plan national d'investissement agricole, notamment en y intégrant la question de la nutrition, et la Banque africaine de développement, d'autre part, à mettre au point une feuille de résultats sur la nutrition dans le cadre de son initiative *African Leaders for Nutrition* (Dirigeants africains pour la nutrition).

40. La mise en œuvre, depuis 2015, du Plan pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éradication de la faim à l'horizon 2025 de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) vise à promouvoir l'adoption de politiques publiques globales destinées à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions rurales, à adapter l'agriculture aux changements climatiques, à mettre fin au gaspillage alimentaire et à mieux gérer les risques de catastrophe. De même, le regroupement de 19 fronts parlementaire contre la faim permet à plus de 400 parlementaires de tous horizons politiques de se réunir pour faire de l'accès aux produits alimentaires un droit fondamental. Une stratégie régionale de gestion des risques de catastrophe dans l'agriculture a été mise au point, également sous l'égide de la CELAC et conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Elle vise à promouvoir la résilience aux phénomènes naturels, l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la sécurité alimentaire. Ces deux programmes se fondent sur les objectifs de développement durable et tiennent compte des liens complexes entre la sécurité alimentaire, la pauvreté et les changements climatiques.

V. Réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 : moyens de mise en œuvre

41. Comme l'ont noté les États Membres dans le Programme 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les investissements dans l'agriculture sont indispensables pour améliorer la productivité du secteur. Les dépenses publiques, en particulier, sont indispensables pour remédier aux défaillances du marché, améliorer l'équité et accroître les capacités productives. Cependant, on constate que le rapport entre la part de dépenses publiques consacrées à l'agriculture et la contribution de ce secteur à l'économie est de plus en plus défavorable par rapport à d'autres secteurs. La preuve en est que l'indice d'orientation agricole, qui compare la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture et la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB), est tombé de 0,38 en 2001 à 0,23 en 2016. Pour la période allant de 2014 à 2016, l'indice le plus élevé concernait l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est (0,43) et le moins élevé, l'Amérique latine et les Caraïbes (0,15).

42. En 2016, l'agriculture, y compris les produits issus de la pêche et des forêts, a bénéficié de 2,4 % de la totalité des crédits accordés par les banques commerciales du monde entier. La part du flux de crédits qui lui a été accordée est donc inférieure à sa contribution au PIB mondial, qui s'établit à 4,2 %. Il est essentiel que les agriculteurs puissent avoir accès au marché réglementé des crédits pour acheter des intrants, tels que des semences, des engrais, des équipements de protection

phytosanitaire et des aliments pour animaux. Le manque d'accès au crédit à des taux raisonnables est particulièrement problématique pour les agriculteurs qui doivent d'abord investir pour cultiver la terre ou élever du bétail, puis attendre la récolte ou l'abattage pour vendre leurs produits et toucher un revenu.

43. En ce qui concerne l'aide étrangère, des donateurs ont apporté 12,5 milliards de dollars à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche dans des pays en développement. Ce montant ne représente que 6 % de l'aide sectorielle apportée par les donateurs, alors qu'il s'élevait à près de 20 % au milieu des années 1980.

44. L'instabilité des prix des denrées alimentaires peut avoir une incidence défavorable sur la sécurité alimentaire. En 2016, les prix des aliments étaient élevés ou relativement élevés dans 26 pays, alors que les prix d'un ou plusieurs produits céréaliers (maïs, blé, riz, sorgho) étaient élevés ou relativement élevés dans 21 pays. C'est en Afrique subsaharienne qu'on compte le plus grand nombre de pays où les prix des produits alimentaires et des produits céréaliers sont élevés. Cela s'explique par la baisse de la production intérieure, due à la sécheresse, à la dévaluation de la monnaie et aux conflits.

Investissement

45. Pour éliminer la faim, il faudra investir beaucoup plus massivement dans l'agriculture et, surtout, il faudra améliorer la qualité des investissements pour que ceux-ci profitent à ceux qui en ont le plus besoin. Dans ses Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale estime qu'avant de définir en quoi un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires peut contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition, il faut reconnaître et respecter les droits de l'homme. Cet ensemble de 10 principes s'applique à tous les types d'investissements agricoles, quelle que soit leur ampleur, y compris les investissements dans la pêche, les forêts et l'élevage. Ils s'adressent à toutes les parties prenantes et s'appliquent à toutes les étapes de la chaîne de valorisation, à l'échelle mondiale, et prévoient des mesures visant à répondre à toute une série de problèmes environnementaux, sociaux et économiques.

46. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et qu'institution financière internationale, le FIDA finance, essentiellement sous la forme de prêts assortis de conditions très favorables, les moyens de subsistance des populations rurales des pays en développement, afin de les aider à accroître la production et la productivité agricoles et d'offrir aux petits agriculteurs un meilleur accès aux marchés et aux services. Dans son Cadre stratégique pour la période 2016-2025, le Fonds place la transformation inclusive du monde rural au cœur du développement durable et en fait la base de ses travaux. Trois objectifs stratégiques ont été fixés dans le Cadre pour orienter les travaux du Fonds au cours de la prochaine décennie : renforcer les capacités productives des populations rurales ; accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché ; renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales. Le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA vise à consacrer le financement de l'action climatique aux petits exploitants pour les aider à renforcer leur capacité d'adaptation et ainsi à résister aux chocs climatiques, à les absorber et à les surmonter. Il investit dans plusieurs domaines essentiels afin de renforcer la résilience, notamment dans les analyses systématiques des risques climatiques et de la vulnérabilité.

Commerce

47. Dans bon nombre de pays en développement, l'agriculture demeure le secteur le plus important du point de vue du PIB, des exportations et de l'emploi. Le commerce agricole peut donc contribuer à bien des égards à la concrétisation des objectifs de développement durable. Plusieurs études menées ces dernières années confirment qu'un commerce ouvert et équilibré est un élément essentiel des stratégies de sécurité alimentaire, en ce qu'il offre un accès rapide et fiable à des aliments produits à l'étranger. En outre, la réduction des distorsions telles que les subventions agricoles peut contribuer à faire en sorte que les agriculteurs s'adaptent aux besoins des marchés intérieurs et mondiaux. En prenant des mesures favorisant l'intégration des marchés, y compris en réduisant celles qui faussent les marchés, les agriculteurs pauvres peuvent jouer un rôle plus important dans les chaînes de valorisation mondiales et accroître leurs revenus, tandis que les consommateurs peuvent obtenir des aliments nutritifs à un prix abordable. Des progrès ont été accomplis dans la réduction des subventions qui faussent les marchés agricoles mondiaux : ainsi, les subventions aux exportations agricoles ont diminué de plus de moitié au cours des cinq dernières années, passant de 491 millions de dollars en 2010 à moins de 200 millions de dollars en 2015.

48. Un système commercial fondé sur des règles est nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire. Les disciplines figurant dans les accords de l'OMC font partie intégrante du système fondé sur des règles. L'Accord sur l'agriculture¹¹ a lancé le processus multilatéral de réforme du commerce agricole, dont l'objet est de créer un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché. Il continue de guider les réformes politiques nationales entreprises par les membres de l'OMC pour atteindre cet objectif à long terme. L'Accord prévoit des dispositions qui visent à faire en sorte que les mêmes règles soient appliquées à tous dans le commerce agricole et que les choix politiques des gouvernements soient favorables à leur secteur agricole. Il énonce des règles relatives à l'accès aux marchés, au soutien interne et à la concurrence à l'exportation, ainsi qu'aux restrictions à l'exportation. Son application a contribué à rendre la production et les investissements plus transparents et fiables, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire.

49. L'Accord a contribué à améliorer la prévisibilité et la transparence du système commercial mondial des produits agricoles, mais les membres de l'OMC cherchent à renforcer encore le cadre juridique issu du processus de réforme à l'occasion des négociations actuelles sur l'agriculture. En réduisant les obstacles au commerce, y compris les subventions faussant les échanges commerciaux, ces négociations devraient contribuer à rendre l'environnement mondial plus favorable à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable, et à rendre les approvisionnements alimentaires plus abondants et abordables.

50. L'objectif de développement durable n° 2 est assorti d'une cible qui porte explicitement sur la suppression des subventions aux exportations agricoles. Au titre de la cible 2.b des objectifs de développement durable, les pays sont appelés à corriger et à prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi en 2015, les membres de l'OMC ont atteint cette cible en grande partie en adoptant la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation¹². Celle-ci

¹¹ Consultable à l'adresse suivante : www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag_01_f.htm.

¹² WT/L/980. Consultable à l'adresse suivante : www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/1980_f.htm.

prévoit la suppression des subventions aux exportations agricoles et énonce de nouvelles règles concernant les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire internationale et les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles. En faisant en sorte que plus aucun pays ne recoure à des subventions à l'exportation faussant les échanges commerciaux ou à des mesures ayant un effet équivalent, cette décision contribuera à mettre tout le monde sur un pied d'égalité dans le secteur agricole, et à aider les agriculteurs de nombreux pays en développement et de pays les moins avancés.

51. On a observé une tendance à la baisse des dépenses liées aux subventions à l'exportation au cours des 15 dernières années, et elles n'ont jamais été aussi faibles, s'établissant maintenant à de 200 millions de dollars annuels. Grâce à la décision ministérielle de l'OMC sur la concurrence à l'exportation, les dernières subventions à l'exportation vont être progressivement supprimées pour finir par disparaître.

52. La Décision ministérielle relative aux mesures concernant les effets préjudiciables que le programme de réforme pourrait avoir sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires¹³ prévoit plusieurs dispositifs de coopération et de collaboration internationales visant, entre autres, à accroître la productivité agricole et à renforcer la sécurité alimentaire en prêtant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

53. Compte tenu de la nature changeante de la faim, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont d'excellents moyens de faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 à l'échelle des pays. La coopération Sud-Sud est primordiale, en ce qu'elle permet d'avoir accès à des compétences et à des ressources techniques et financières qui existent déjà dans des pays en développement, et de les mobiliser. Pour venir en aide aux 815 millions de personnes qui souffrent encore de sous-alimentation chronique dans le monde, les connaissances et les innovations des pays du Sud sont indispensables.

54. Il importe de bâtir des partenariats plus robustes pour amplifier les progrès enregistrés dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire revêtent une importance particulière en ce qu'elles permettent de mettre en commun les innovations et les connaissances en vue de généraliser des solutions durables aux problèmes auxquels font face les personnes rurales dans le monde entier, et de les adapter en fonction du contexte. Le FIDA a récemment créé, pour 10 millions de dollars, un mécanisme facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire, et lancé un portail consacré aux solutions rurales, sur lequel peuvent être publiées, échangées et adaptées les expériences fructueuses qui ont permis d'améliorer la sécurité et la productivité alimentaires et d'accroître les revenus des personnes rurales¹⁴.

55. D'importants progrès ont été accomplis s'agissant de la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, mais il reste beaucoup à faire. Les pays doivent trouver de nouveaux moyens de relier les composantes développement, action humanitaire et paix dans leur contexte national, et la coopération Sud-Sud et triangulaire est à cet égard un moyen efficace pour eux de répondre non seulement à leurs besoins à long terme en matière de développement, mais aussi à leurs besoins humanitaires. La communauté internationale et le système des Nations Unies, par exemple, ont devant

¹³ Consultable à l'adresse suivante : www.wto.org/french/docs_f/legal_f/35-dag_f.htm.

¹⁴ Accessible à l'adresse suivante : <https://ruralsolutionsportal.org>.

eux l'occasion de se concentrer davantage sur les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que la nutrition, la protection sociale et les filets de sécurité sociale, la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, l'analyse de la sécurité alimentaire et l'intégration des petits exploitants aux marchés.

56. Afin de répondre à l'augmentation de la demande des pays, le PAM, la FAO et le FIDA, dans le cadre du partenariat entre les entités des Nations Unies basées à Rome, ont redoublé d'efforts, individuellement et conjointement, afin de nouer des liens de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire avec les gouvernements en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Ainsi, 74 % des bureaux de pays du PAM (contre 48 % en 2014) aident activement les gouvernements hôtes à tirer parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud, à la lumière de la politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, publiée en 2015. À l'appui de ces efforts, la Conférence internationale sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire s'est tenue à Brasilia les 20 et 21 novembre 2017, sur le thème « Tirer parti des innovations des pays du Sud pour soutenir la transformation rurale ».

Science, technologie et innovation

57. Les transferts monétaires et les bons sont sans aucun doute l'un des domaines d'innovation les plus importants de l'aide humanitaire. Ils ont en effet le potentiel énorme de répondre à davantage de besoins, de façon plus concrète et plus efficace. Cependant, pour innover, les partenaires d'exécution et les donateurs doivent nécessairement être prêts à prendre des risques et, partant, accepter la perspective de l'échec. L'innovation et les progrès technologiques sont au cœur des programmes d'aide en espèces. C'est le cas notamment de l'argent mobile, qui connaît une expansion rapide, des données biométriques et, plus récemment, de la technologie de la chaîne de blocs et de l'identité numérique. Au cours des prochaines années, il faudra s'attacher davantage à renforcer les capacités organisationnelles du point de vue des structures, des systèmes, des politiques et des procédures ; à renforcer les ressources humaines ; à renforcer les capacités des acteurs locaux ; à mettre au point des normes et des outils communs ; à améliorer la qualité des programmes d'aide en espèces ; à renforcer la base de données factuelles ; à renforcer la coordination des transferts en espèces.

58. L'agriculture de précision (qu'on appelle aussi agronomie de précision ou agriculture par sol ou par site) désigne les mesures qui sont prises pour améliorer les pratiques agricoles (ainsi que la gestion de l'aquaculture, de la pêche et des forêts), et qui peuvent regrouper toute une série de technologies intelligentes, notamment des capteurs à distance, des drones dotés de caméras optiques de précision et des applications telles que l'indice de végétation par différence normalisée, intégrées dans les machines et les équipements, qui sont reliés grâce à l'Internet des objets (y compris les sols, les plantes et les animaux, par exemple « l'Internet des vaches ») et guidés par des systèmes de géoréférencement tels que des systèmes de positionnement universel par satellite et des systèmes d'information géographique.

59. Bien que l'on parle surtout dans la presse des éléments les plus visibles de l'agriculture de précision, tels que les tracteurs et les drones guidés par satellites et les capteurs de plus en plus sophistiqués, la technologie qui est véritablement au cœur de l'agriculture de précision est l'analyse des données, rendue possible grâce à la démocratisation de la technologie informatique, devenue en outre plus mobile et plus puissante, et aux algorithmes d'apprentissage automatique, aux moteurs d'intelligence artificielle et à l'apprentissage profond.

60. L'agriculture de précision est d'abord apparue comme une innovation particulièrement adaptée pour améliorer l'exploitation des ressources naturelles et des intrants dans le cas des monocultures à grande échelle, à haut rendement et homogènes du point de vue génétique, en ce qu'elle a permis de faire un usage plus ciblé, plus opportun et, en fin de compte, plus rationnel, de l'eau, des engrais chimiques et synthétiques et des pesticides, et ainsi de favoriser la durabilité et la rentabilité des exploitations. Sachant cela, cette technique ne semble pas présenter, de prime abord, un grand intérêt pour les besoins des exploitants familiaux qui disposent de petites parcelles et de très peu de capital et d'intrants. Pourtant, elle pourrait les aider davantage à accroître la production agricole (et à accéder à des données et des informations en temps voulu), à tenir compte de pratiques davantage axées sur l'agroécologie et à les surveiller, et à participer à une transformation agricole inclusive plus durable.

61. L'accès aux technologies et aux systèmes s'est fortement démocratisé, et les systèmes d'exploitation existent en versions libres, qui peuvent être adaptées aux besoins locaux. Les interfaces utilisateurs peuvent être localisées, de sorte que les agriculteurs puissent s'appropriier les données. Pour tirer davantage parti du potentiel des analyses offertes par l'agriculture de précision, il faudra trouver de nouveaux moyens de mobiliser les agriculteurs eux-mêmes. La prochaine étape consistera à améliorer les pratiques de gestion agricole en vue de dépasser les seuils d'efficacité actuels, et ce en faisant en sorte que les ordinateurs puissent collecter suffisamment de données dans le temps pour que l'intelligence artificielle reconnaisse et prédise avec précision l'ensemble des conditions environnementales à chaque instant et permette ainsi aux agriculteurs de s'adapter et d'atteindre leur objectif, à savoir d'améliorer leurs récoltes.

62. Une démarche strictement fondée sur les données a toutefois l'inconvénient de ne pas tenir compte du caractère éminemment variable et changeant de l'environnement agricole. La prolifération des sources et des flux de données pose problème en soi : les innombrables données recueillies à partir de dispositifs de télédétection changent rapidement, sous bien des aspects, au fil des saisons ; il s'ensuit qu'elles ne sont pas linéaires, pas structurées, pas homogènes et très sensibles à la région, au sol, à la météo et aux nuisibles, entre autres facteurs incontrôlables¹⁵. Des théories de systèmes fondées sur des modèles généraux de photosynthèse et de croissance des cultures existent et peuvent servir à construire des algorithmes de traitement des données plus fiables. Toutefois, pour trouver des moyens véritablement efficaces d'accroître la résilience et de porter le rendement, la durabilité et les revenus (rentabilité) à un niveau supérieur, les chercheurs doivent directement œuvrer de concert avec les agriculteurs en vue d'adapter les systèmes et d'avoir une compréhension plus globale et complète des caractéristiques écologiques locales.

63. Pour que cette démarche soit adoptée plus largement au niveau de la production, il peut s'avérer utile de mettre au point des logiciels et du matériel aptes à en favoriser la mise en œuvre et à faciliter l'apprentissage assisté par ordinateur aux fins de l'agroécologie et de sa mise en pratique. Dans le même temps, les principaux défenseurs de l'agroécologie admettent de plus en plus qu'en ne mettant l'accent que sur les exploitations, la démarche n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être. Pour devenir véritablement porteurs de transformation, les principes et les démarches fondés sur l'agroécologie doivent impérativement être suivis aussi au niveau territorial et même dans les systèmes alimentaires¹⁶.

¹⁵ Naira Hovakimyan, « Digital agriculture needs a broad community of contributors to succeed », AgFunderNews, 31 août 2017.

¹⁶ C. Francis et al., « Agroecology: the Ecology of food systems », Journal of Sustainable Agriculture, vol. 22, n° 3, 2003 (publié en ligne en 2008) ; Manuel González de Molina,

64. Les données recueillies et analysées dans le cadre de l'agriculture de précision peuvent s'avérer utiles aux fins de l'élaboration de politiques et orienter l'appui des gouvernements. Des données peuvent être collectées dans plusieurs exploitations au niveau du territoire et dans plusieurs territoires grâce à des grilles informatiques. Ce type de collaboration assistée par ordinateur peut mettre à disposition des données hautement granulaires, qui peuvent être utilisées afin de renforcer la coordination et la planification et ainsi favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et améliorer la recherche, l'apprentissage et le partage des connaissances. Cette révolution numérique peut aussi contribuer à valider et certifier les bonnes pratiques en matière de durabilité.

V. Conclusions et recommandations

65. Au vu des tendances actuelles, la faim ne sera pas éliminée d'ici à 2030. Des mesures urgentes doivent être prises pour redynamiser et accélérer les efforts faits pour éliminer la faim, pour favoriser une meilleure nutrition et promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires durables.

66. Compte tenu du nombre croissant de pays en proie à une crise prolongée, il est également urgent de relier les composantes de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour amplifier la collaboration en matière de résilience et ainsi répondre à la fois aux besoins immédiats qui se font sentir dans les contextes de crise et s'attaquer parallèlement aux causes profondes de l'insécurité alimentaire. Pour ce faire, il faut renforcer les partenariats, par exemple grâce à des activités d'évaluation, de planification et de programmation conjointes et à l'échange de données. La mise au point d'outils novateurs en matière d'intervention d'urgence reposant sur les technologies de l'information et de la communication et les données GPS peut renforcer la résilience des communautés aux chocs climatiques et autres et contribuer sur le long terme à la bonne santé des systèmes sociaux et économiques, essentiels pour éliminer durablement la faim dans le monde.

67. Les petits producteurs alimentaires, les exploitants familiaux et les autres acteurs de l'agriculture et des systèmes alimentaires tiennent un rôle primordial dans la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et les effets bénéfiques de leur autonomisation et de leur mobilisation dans les processus nationaux se font sentir dans bon nombre d'autres domaines : égalité des sexes, santé et nutrition de la famille et de la communauté, gestion durable des ressources en eau, énergies durables, croissance économique inclusive, pérennité des établissements humains, consommation et production durables, résilience climatique, gestion et exploitation durables des écosystèmes terrestres et de la biodiversité. La collaboration entre les acteurs des zones rurales et urbaines et les démarches territoriales concernant l'agriculture et les systèmes alimentaires durables permettront d'assurer la sécurité alimentaire, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales.

68. On ne pourra édifier des sociétés durables et inclusives qu'au moyen de politiques, d'investissements et de cadres de gouvernance axés sur l'être humain, de démarches globales et multipartites fondées sur les droits, qui donnent voix au chapitre à toutes et à toutes, y compris les personnes rurales, les femmes, les jeunes et les petits exploitants. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de remédier aux inégalités systémiques, y compris concernant l'accès aux aliments nutritifs – par exemple entre les zones rurales et urbaines, entre les femmes et les hommes et entre

« Agroecology and politics. How to get sustainability ? About the necessity for a political agroecology », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, vol. 37, n° 1, 2013.

les petits exploitants et les acteurs plus puissants des chaînes de valeur agroalimentaires¹⁷.

69. Il est possible d'adopter des mesures cohérentes et spécifiques et des arrangements institutionnels à tous les niveaux pour améliorer l'efficacité des interventions nationales et locales, dynamiser l'apprentissage et stimuler les synergies, procéder aux arbitrages nécessaires et mettre en place des dispositifs de prévention des risques. La coopération avec les institutions locales, par exemple les groupes de défense des droits des femmes ou les groupes dépendant des ressources en eau, de préférence au niveau local voire à celui des ménages, est le meilleur moyen de veiller aux droits des acteurs ruraux.

70. L'investissement dans la nutrition par l'agriculture est non seulement une responsabilité sociale, mais il s'agit en outre d'une politique de développement rationnelle et d'une mesure économique judicieuse. Ses conséquences se feront sentir sur plusieurs générations : des enfants pourront réaliser pleinement leur potentiel physique et intellectuel pour devenir des adultes en bonne santé et se sortir de la pauvreté. Il est important que tout le monde comprenne l'importance d'une démarche multisectorielle.

71. Des investissements ciblés et des politiques favorables sont nécessaires pour permettre aux petits exploitants et aux autres acteurs des chaînes de valorisation agroalimentaires d'accéder aux services financiers, aux marchés, à la formation et aux outils de gestion des risques, sachant que cela permettra en retour d'améliorer à l'échelon local l'approvisionnement en produits alimentaires, l'accès à ceux-ci et la nutrition.

72. La communauté scientifique, en partenariat avec le secteur privé et d'autres acteurs, peut renforcer les capacités en matière de collecte de données, conformément aux indicateurs des objectifs de développement durable, y compris en fournissant des points de comparaison, qui sont essentiels pour concevoir, appliquer et suivre des solutions à différentes échelles.

73. Il est recommandé que les gouvernements collaborent avec les parties prenantes concernées en vue de :

a) Placer au cœur de leurs stratégies nationales de développement des programmes et des politiques de développement agricole et rural visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire ;

b) Créer des débouchés au-delà des exploitations et tout au long de la chaîne de valeur agricole, y compris pour tous les acteurs travaillant dans les systèmes alimentaires durables ;

c) Fournir des biens et services d'intérêt public pour permettre aux entreprises de prendre part au système alimentaire ;

d) Faire en sorte que les petits producteurs puissent tirer parti du potentiel découlant de la croissance rapide de la demande alimentaire urbaine ;

e) Investir dans l'agriculture, renforcer la résilience des sociétés et améliorer la conservation et la gestion des écosystèmes terrestres et dulçaquicoles pour réduire la souffrance humaine, faire baisser les besoins et les coûts humanitaires, favoriser une répartition plus ciblée des ressources limitées et conserver les acquis du développement en prévision de nouveaux chocs ;

f) Tirer parti du potentiel inexploité des systèmes alimentaires grâce au développement agro-industriel axé sur l'emploi des femmes et des jeunes, dans

¹⁷ Voir : www.ifad.org/web/knowledge/publication/asset/40253342 (uniquement en anglais).

l'optique de dynamiser la productivité et les revenus des petites exploitations et de créer des emplois indirects en stimulant les services en amont et en aval de la production agricole et en développant la chaîne de valeur alimentaire, afin de réduire plus rapidement la pauvreté rurale et de s'attaquer à la pauvreté urbaine et à l'insécurité alimentaire ;

g) Soutenir des mesures institutionnelles, politiques et incitatives pour mobiliser des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ;

h) Garantir aux petites exploitations familiales un accès à la terre et à d'autres ressources et services de production, y compris l'eau et le crédit ;

i) Coordonner en priorité les démarches politiques de haut niveau afin de faire progresser les dispositifs politiques tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que les modèles inclusifs de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les producteurs ;

j) Tenir compte des aspects nutritionnels dans les décisions d'investissement dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et le développement rural, afin d'améliorer la nutrition autant que possible.
